
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

29 NOVEMBRE 2016

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'AIDE À LA JEUNESSE,
DES MAISONS DE JUSTICE, DES SPORTS ET DE LA PROMOTION DE
BRUXELLES

PAR MME VIRGINIE DEFRANG-FIRKET ET M. DIMITRI LEGASSE.

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°365 (2016-2017) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif du ministre Madrane, partim pour ce qui concerne ses compétences	3
2	Exposé de M. Mathelot, représentant de la Cour des comptes	6
3	Discussion générale	7
3.1	DO 11 « Affaires générales – Secrétariat général »	7
3.2	DO 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport »	8
3.3	DO 17 « Aide à la jeunesse »	9
3.4	DO 18 « Maison de justice »	12
3.5	DO 26 « Sport »	13
4	Discussion des articles et des tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission	14
4.1	DO 6 « Cabinets ministériels »	14
4.2	DO 11 « Affaires générales – Secrétariat général »	14
4.3	DO 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport »	14
4.4	DO 17 « Aide à la jeunesse »	14
4.5	DO 18 « Maison de justice »	15
4.6	DO 26 « Sport »	16
5	Vote	16
 ANNEXE 1 - SUBVENTIONS 2016 OCTROYÉES SUR L'AB 33 01 - PROMOTION DE BRUXELLES		 17
 ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS 2016 ET 2017		 20

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles a examiné au cours de sa réunion du 29 novembre 2016(2), le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017.

1 Exposé introductif du ministre Madrane, partim pour ce qui concerne ses compétences

En guise d'introduction, M. le Ministre indique que la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'est pas améliorée, vu la dégradation des paramètres économiques qui déterminent le financement de l'entité.

Toutefois, il se réjouit que, malgré ce contexte budgétaire difficile et de la poursuite raisonnable des objectifs de réduction du déficit, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ait décidé de répondre aux besoins urgents de plusieurs secteurs essentiels. C'est ainsi qu'il a tenu à investir dans l'aide à la jeunesse, la jeunesse et la petite enfance.

Il a déjà été évoqué dans le cadre des travaux préalables de la commission que l'important refinancement consenti permettra de répondre aux besoins les plus urgents du secteur de l'Aide à la jeunesse. L'orateur relève toutefois que tous les besoins de ce secteur ne seront pas rencontrés au terme de l'année et que le refinancement devra par conséquent être poursuivi tant ils sont importants.

Néanmoins, l'effort est qualifié de substantiel et permettra de répondre à des problématiques prégnantes depuis plusieurs années. Le premier rapport d'évaluation du dispositif des capacités réservées a en effet permis d'objectiver la situa-

tion à partir du bilan des demandes de prises en charge ne trouvant pas de réponse. De même, le travail mené par la commission sur les bébés dits « parkés » a démontré que certaines situations ne pouvaient désormais plus être tolérées, telles que l'hospitalisation d'enfants sans raison médicale par faute de places dans des structures adaptées. Ainsi, le ministre se réjouit des réponses concrètes tout en mesurant l'effort qui reste à poursuivre.

Par ailleurs, le gouvernement garantit les moyens nécessaires aux secteurs des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles et des Sports, à tout le moins en ce qui concerne les besoins décriés pour ce dernier secteur.

1.1. Promotion de Bruxelles, dont le budget se trouve à la DO 11

Le budget consacré à la promotion de Bruxelles est de 2.150.000 euros et n'a pas évolué par rapport à 2016. Il a toutefois été ventilé de manière à pouvoir davantage venir en appui aux opérateurs de type associatif dont les activités participent à revaloriser l'image de Bruxelles au niveau national et international suite au « lockdown » de la Ville et aux attentats du 22 mars 2016.

1.2. Infrastructures, dont le budget se trouve à la DO 15

M. le Ministre indique d'emblée que les moyens affectés aux infrastructures dans le secteur de l'Aide à la jeunesse et dans celui des Maisons de Justice sont liés. Les crédits proposés pour 2017 se chiffrent à 11.147.000 euros en crédits d'engagement (CE) et à 11.542.000 euros en crédits de liquidation (CL), soit une augmentation des moyens budgétaires de 2.008.000 euros en CE et de 2.403.000 euros en CL par rapport au budget initial 2016.

Cette augmentation de crédits résulte essentiellement de décisions prises par le gouvernement

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme El Yousfi (Présidente)

M. Diallo, Mme Gonzalez Moyano, Mme Lambelin, M. Legasse, M. Sampaoli

Mme Defrang-Firket, M. Dodrimont, M. Lecerf, Mme Nicaise, M. Tzanetatos

M. Fassi-Fihri (en remplacement de Mme Leal-Lopez), M. Mampaka Mankamba, M. du Bus de Warnaffe

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Baurain, M. De Bock : membres du Parlement

M. Madrane, Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

M. Mulas, directeur de cabinet adjoint « Aide à la jeunesse » du ministre Madrane

M. Fernandez, conseiller « Maisons de justice » du ministre Madrane

Mme Graceffa, conseillère « Budget » du ministre Madrane

M. Waterlot, conseiller « Sports » du ministre Madrane

Mme Ramaut, conseillère « Promotion de Bruxelles » du ministre Madrane

Mme Werts, conseillère juridique du ministre Madrane

Mme Hartmann, collaboratrice au cabinet du ministre Flahaut

M. Mathelot, représentant de la Cour des comptes

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

M. Bosson, collaborateur du groupe MR

M. Jammaers, collaborateur du groupe MR

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Dumoulin, collaborateur du groupe cdH

Mme Royen, collaboratrice du groupe cdH

de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le solde étant destiné à faire face aux indexations des loyers des biens immobiliers et des primes d'assurance.

En ce qui concerne les Maisons de justice, outre les 900.000 euros transférés vers les infrastructures de l'Aide à la jeunesse, les loyers des infrastructures des Maisons de justice augmentent de 171.000 euros, alors que 37.000 euros s'avèrent nécessaires pour faire face aux indexations et le solde résulte de décisions prises par le gouvernement.

Pour ce qui est des infrastructures sportives, outre une majoration de crédits de 183.000 euros compensée par des transferts en vue de réaliser des investissements qui permettront des économies d'énergie, l'ensemble des crédits demandés à l'initial 2017 pour les travaux de construction et de rénovations lourdes, les travaux d'entretien, d'aménagement et de rénovations légères ainsi que les fournitures de premier équipement sur les infrastructures sportives est équivalent à celui octroyé à l'initial 2016.

1.3. Aide à la jeunesse, dont le budget se trouve à la DO 17

Le budget 2017 affecté au secteur de l'Aide à la jeunesse se chiffre à 288.615.000 euros en CE et à 288.699.000 euros en CL. Les moyens budgétaires augmentent globalement de 18.753.000 euros en CE et de 18.783.000 euros en CL par rapport au budget initial 2016.

Les subventions allouées aux services agréés ont été calculées en fonction des nouveaux paramètres macro-économiques et des adaptations triennales. Toutefois, au-delà des majorations essentiellement de type réglementaires, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé près de 11.300.000 euros supplémentaires qui ont été injectés dans le secteur.

Ces 11,3 millions d'euros se répartissent en deux grandes catégories :

- 2,8 millions d'euros seront consacrés au renforcement de la fonction publique de l'aide à la jeunesse, à savoir les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et de protection de la jeunesse (SPJ), mais aussi la prise en charge des jeunes ayant commis des faits qualifiés infraction (FQI), et en particulier, l'amélioration du suivi hors institution. La volonté est de rendre obligatoire le suivi post-institutionnel pour tous les jeunes radicalisés. Ces montant figurent par conséquent au budget du ministre de la Fonction publique et non sur la DO 17.
- 8,5 millions seront consacrés au secteur subsidié, tant pour la création de places d'hébergement, de suivi en milieu de vie, d'encadrement des familles d'accueil que pour répondre aux problématiques spécifiques que sont les « in-

casables » et les bébés dits « parqués ». Ces moyens seront inscrits essentiellement à l'article de base (AB) 33.36.14.

M. le Ministre rappelle que les besoins du secteur dépassent largement ce montant et il a par conséquent fallu prioriser l'affectation des moyens disponibles en fonction d'une objectivation fondée sur des données récentes.

Pour ce faire, c'est essentiellement le premier rapport sur l'application des capacités réservées qui fut mobilisé alors qu'il permet de déterminer, pour la première fois, les besoins prioritaires du secteur en fonction des demandes non rencontrées de prise en charge.

Les deux besoins prioritaires mis en évidence par ce biais sont l'accompagnement des familles par un service d'aide et d'intervention éducative (SAIE), d'une part, et la prise en charge en hébergement par un service d'accueil et d'aide éducative (SAAE), d'autre part.

Le rapport permet également d'identifier les zones géographiques les plus en déficit de structures, à savoir les divisions ou arrondissements prioritaires que sont Bruxelles, Charleroi et Liège.

L'orateur insiste sur le fait que c'est bien ce rapport, photographie d'une situation actuelle, qui doit guider la répartition des nouveaux services sur le territoire, davantage que l'arrêté de programmation de 2012. Ce dernier est un outil théorique qui n'avait pas pu être conçu sur la base de l'état de la demande, alors inconnue, et qui doit être adapté en vue de permettre la répartition des moyens futurs qui pourront encore être dégagés le cas échéant.

Par ailleurs, il est tenu compte du rapport de la Cour des comptes qui porte sur le secteur et identifie ses difficultés parmi lesquelles figure le manque de places, mais qui met également l'accent sur les besoins en matière de politique de prévention. Le rapport précité pointe aussi la problématique de l'hyperspécialisation des services du secteur de l'Aide à la jeunesse, question qui sera au cœur des échanges prévus à brève échéance avec ses opérateurs.

M. le Ministre tient à rappeler que la réponse à ces besoins flagrants permettra la création de près de 300 emplois dans le secteur de l'Aide à la jeunesse (230 emplois dans le secteur subventionné et 60 emplois dans le secteur public).

En ce qui concerne la politique en faveur des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), décidée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2016 pour des raisons humanitaires davantage que sur la base de ses compétences institutionnelles, celle-ci sera poursuivie en 2017.

Pour rappel, une convention avec le Secrétaire

d'Etat à l'Asile et à la Migration a été conclue le 16 février 2016 pour la prise en charge de 130 MENA dans les services agréés par l'Aide à la jeunesse ou d'autres services d'hébergement relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne les places résidentielles pour 2017, l'objectif est de créer 180 places, dont 130 seront cofinancées par le secteur de l'Aide à la jeunesse tenant compte du public particulièrement fragile hébergé. Fedasil interviendra dans le financement de ces places à concurrence de 5.272.425 euros et le co-financement à charge de l'Aide à la jeunesse est estimé à 1.431.540 euros. A cela s'ajoute le coût des mesures non résidentielles (familles d'accueil, soutien aux mises en autonomie, aide en milieu ouvert, etc.) pour un montant de 602.000 euros.

Par ailleurs, la campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil sera poursuivie en collaboration avec la Fédération des services de placement familial.

A cet égard, le ministre souhaite évaluer l'année de campagne écoulée et le travail consécutif des services d'encadrement des familles en vue de déterminer les actions qui permettront de renforcer la communication au public, la sélection des familles ainsi que l'encadrement.

1.4. Maisons de justice, dont le budget se trouve à la DO 18

Ce sont près de 21.183.000 euros en CE et de 21.162.000 euros en CL qui seront affectés, en 2017, aux Maisons de justice. Le budget 2017 augmente par conséquent de 460.000 euros en CE et de 439.000 euros en CL par rapport à l'initial 2016.

Cette majoration de crédit permet de subventionner, conformément à la réglementation en vigueur, les services agréés d'aide sociale aux détenus, les services d'aide aux justiciables, les espaces-rencontres et les services qui mettent en œuvre des projets de formation, de peine de travail ou encore de médiation réparatrice ou de médiation (augmentation de 500.000 euros en CE et de 479.000 euros en CL).

En ce qui concerne l'agrément et le subventionnement de ces services, il est important de noter que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté, en sa séance plénière du 12 octobre 2016, le décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables. Celui-ci entrera en vigueur le 1er janvier 2017, mais les nouveaux critères de financement, portés par les arrêtés en cours d'élaboration, ne seront appliqués qu'au 1er janvier 2018.

Enfin, 68.000 euros supplémentaires sont affectés aux associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables (AB 33.13.22) pour compléter les actions en faveur de la prévention et

de la lutte contre la radicalisation violente et le terrorisme. L'orateur rappelle que 150.000 euros ont été inscrits au budget 2016 pour renforcer, grâce à l'engagement de personnel supplémentaire, les services qui se sont spécialisés dans la lutte contre la radicalisation violente et le terrorisme.

Par ailleurs, à ce montant viennent s'ajouter, en DO 11, 1.137.000 euros pour la mise en place du centre d'aide et de prise en charge des personnes concernées par le radicalisme violent (CAPREV), qui a pour mission d'informer, d'aider et de soutenir socio-psychologiquement les proches de personnes en voie de radicalisation violente ou condamnées pour des faits de terrorisme.

Le centre opérera notamment une ligne téléphonique d'aide et de soutien aux familles et aux personnes. Cette ligne sera opérationnelle au-delà des heures de bureau, et les moyens affectés se trouvent à la DO 11.

Enfin, comme la section des mineurs dessaisis du Centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert relève dorénavant du Service général de lutte contre la délinquance juvénile, les moyens qui y étaient consacrés, soit 227.000 euros, sont transférés vers la DO 17.

1.5. Sport, dont le budget se trouve à la DO 26

Le budget consacré à la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles se chiffre à 32.657.000 euros en CE et à 32.816.000 euros en CL.

Il est caractérisé par une augmentation de 735.000 euros mais, en raison du transfert des dépenses énergétiques des centres sportifs pour un montant de 940.000 euros vers la DO 11, le budget diminue de 205.000 euros par rapport au budget initial 2017.

M. le Ministre assure toutefois que l'ensemble de ces moyens permettent d'assurer les politiques sportives menées sur base décrétole en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il rappelle également l'audition de M. Laitat, Administrateur général de l'Administration générale du Sport, par la commission le 14 novembre 2016 et la discussion de la situation du Fonds des sports (FDS) à cette occasion.

Les dépenses du Fonds pour l'exercice budgétaire 2017 sont supérieures aux recettes (2.141.000 euros) et ses réserves s'amenuisent pour atteindre un montant estimé de 4.530.000 euros au 31 décembre 2016. Afin de rétablir l'équilibre, des dépenses actuellement imputées sur le FDS devraient être rapatriées vers le budget ordinaire.

Un premier pas a déjà été franchi en rapatriant le coût de la convention jeunes talents « Be Gold » (500.000 euros) sur l'AB 33.07.31 « Subventions pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents spor-

tifs ». Les différents plans financés actuellement via le FDS (plan football et plan basketball, notamment) ont fait l'objet de discussions avec les Fédérations sportives concernées afin de les inscrire dans un cadre budgétaire compatible avec l'évolution du Fonds des sports.

La discussion avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) a permis de fixer le montant du plan football 2016-2017 à un million d'euros, autorisant ainsi la poursuite des projets entrepris pour tous les clubs, en ce compris les clubs de Bruxelles. Ceux-ci ont en effet décidé d'adhérer à l'ACFF et participeront désormais, avec leurs 30.000 membres, à la dynamique de l'Association.

Ainsi que l'a soulignée la Cour des comptes, il conviendrait pour l'orateur, pour plus de transparence et par respect de la spécificité budgétaire, que les plans programmes financés actuellement par le FDS soient intégrés dans les montants accordés aux fédérations à charge de l'AB 33.21.35 « Subventions pour les Plans programmes des fédérations sportives reconnues ».

A cette fin, une majoration de ces crédits est nécessaire et le ministre tentera de l'obtenir malgré la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles difficile et les besoins du monde sportif nombreux et variés.

L'intervenant termine son exposé en développant les variations à observer dans le budget ordinaire du sport en l'état.

Une majoration de crédit de 735.000 euros, qui s'explique notamment par :

- la décision prise par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de dégager un préceptif budgétaire de 640.000 euros pour le subventionnement d'achat de matériel sportif par les fédérations sportives et les clubs y affiliés ainsi que par les administrations communales et provinciales. Ce montant a été reconduit ;
- la décision d'affecter un budget de 68.000 euros dans le cadre du contrat d'administration pour des frais d'étude et d'expertise scientifique ;
- l'indexation des subsides alloués aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives.

Par ailleurs, les crédits 2017 ont été ventilés pour répondre au mieux aux besoins du secteur.

Comme lors de l'élaboration du budget 2016 ajusté, les crédits affectés à « Été Sports » ont fait l'objet d'une diminution de 875.000 euros. Le financement de cette opération a été évalué et les crédits inscrits sont suffisants pour couvrir les besoins.

De plus, sur base des besoins estimés, d'autres diminutions de crédits ont également été opérées.

Les moyens ainsi dégagés ont été notamment réaffectés sur les articles budgétaires suivants :

- augmentation de 625.000 euros en CE et CL sur l'AB 33.20.35 « Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues » ; le même budget sera ainsi garanti aux fédérations sportives reconnues ;
- augmentation de 168.000 euros en CE et augmentation de 207.000 euros en CL sur l'AB 33.18.35 « Subventions aux centres sportifs locaux » qui permettront ainsi d'allouer aux centres sportifs locaux (CSL) les mêmes crédits qu'en 2016, nonobstant la reconnaissance de plusieurs nouveaux centres ;
- augmentation de 50.000 euros en CE et CL sur l'AB 33.07.35 « Subventions projets femmes et sports » qui permettront, en collaboration avec la Ministre des Femmes et de l'Égalité des chances, de mettre en place des projets pilotes pour promouvoir le sport au féminin.

Enfin, le ministre signale qu'un budget complémentaire de 300.000 euros a été obtenu en DO 11, dans le cadre du contrat d'administration, pour l'engagement de 12 équivalents temps-plein pour l'Administration générale du Sport. Ces emplois seront affectés plus particulièrement aux centres ADEPS.

2 Exposé de M. Mathelot, représentant de la Cour des comptes

M. Mathelot, représentant de la Cour des comptes, rappelle que dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, fondée sur les dispositions de l'article 52 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française, la Cour des comptes transmet au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ses commentaires et observations sur les projets de décrets contenant les budgets de l'année 2017. Pour analyser les données de ces projets, la Cour s'est essentiellement basée sur les documents transmis le 17 novembre 2016 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

DO 15 - Infrastructure de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

Les CE et CL consacrés à l'achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement pour le secteur de l'Aide à la jeunesse ont augmenté de 88 % pour atteindre, respectivement 4.451 milliers d'euros et 4.430 milliers d'euros. Cette augmentation se justifie par la restruc-

turation de l'IPPJ de Fraipont et les travaux d'entretien des autres sites.

DO 17 - Aide à la jeunesse

Les crédits s'élèvent à 288,6 millions d'euros. L'exposé général précise que des crédits supplémentaires ont été alloués au secteur de l'Aide à la jeunesse à hauteur de 11,3 millions d'euros, plus particulièrement pour le renforcement de la fonction publique au sein des IPPJ, SAJ et SPJ (2,3 millions d'euros) et pour l'amélioration de la prise en charge et du suivi des jeunes ayant commis une infraction (0,5 million d'euros). Plus de 8,5 millions d'euros supplémentaires sont accordés notamment pour la création de places d'hébergement, le suivi en milieu de vie et l'encadrement des familles d'accueil. L'affectation de ces moyens repose sur le rapport interne de l'Administration de l'Aide à la jeunesse intitulé « Évaluation du dispositif des capacités réservées » ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes sur l'hébergement des jeunes dans le cadre de l'Aide à la jeunesse qui a permis d'identifier les difficultés du secteur et le manque de places.

DO 26 - Sport

Les crédits relatifs aux subventions pour les plans-programmes des fédérations sportives reconnues sont inchangés par rapport à l'exercice précédent (7,2 millions d'euros). Dans un souci de transparence budgétaire, il conviendrait que les crédits des plans-programmes financés par le Fonds des sports soient intégrés dans ces subventions.

Pour rappel, lors de son audit réalisé en 2014 sur l'agrément et le subventionnement des fédérations et associations sportives, la Cour des comptes avait constaté que la subvention du plan-programme de développement du sport de haut niveau avait été engagée en partie à la charge du Fonds des sports, en méconnaissance du principe de spécialité budgétaire.

M. le Ministre salue la qualité des avis rendus par la Cour des comptes et comprend sa préoccupation quant à la situation du Fonds des sports. Il rappelle l'audition de M. Laitat par la commission le 14 novembre 2016 au cours de laquelle les chiffres ont été présentés et explicités. La volonté de l'orateur est de ramener certaines dépenses aujourd'hui supportées par l'outil qu'est le Fonds, dans le budget ordinaire. Toutefois, tenant compte de la situation financière tendue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce transfert doit s'envisager sur plusieurs exercices.

3 Discussion générale

3.1 DO 11 « Affaires générales – Secrétariat général »

M. Lecerf interroge le ministre quant au bilan qu'il tire après deux années en charge de cette compétence. Il demande que soit communiquée la liste des associations subsidiées dans le courant de l'année 2016 à ce titre.

M. le Ministre se réjouit de l'intérêt porté à cette thématique alors qu'elle était parfois perçue comme accessoire. En effet, depuis les attentats survenus en mars 2016 il n'est plus tant question de la promotion de Bruxelles que de sa revalorisation sur la scène nationale et internationale.

Dans le courant de l'année 2016, trois axes ont guidé l'octroi de subventions à savoir la diversité, la Francophonie et la transversalité. Dans le cadre du premier axe et avec l'aide d'autres entités, l'opération « Mixity », thématique de l'année, a vu le jour avec *visit.Brussels* qui est l'opérateur principal pour la Région de Bruxelles-Capitale en charge du tourisme et de la promotion nationale et internationale de Bruxelles. Un montant de 122.000 euros a été consacré à l'axe « Francophonie » et mis à disposition de plusieurs associations telles que la Maison de la francité. Le dernier axe a mobilisé plus d'un million d'euros en lien avec les compétences de la Fédération et par conséquent avec la collaboration des autres ministères.

S'agissant des critères d'attribution, il s'agit de tout événement qui participe à la promotion de Bruxelles au niveau national et international en fonction principalement des trois axes précités. Par ailleurs, la liste des associations bénéficiaires sera jointe au rapport (voir annexe 1).

Mme Nicaise interroge le ministre sur les objectifs poursuivis en termes de promotion de Bruxelles pour l'année à venir.

Concernant plus spécifiquement le projet « Mixity », **M. Fassi-Fihri** souhaite savoir s'il existe une coordination entre les différentes entités partenaires et quel est le délai pour l'appel à projets. Ce délai avait été jugé particulièrement court au niveau de la Commission communautaire française.

M. Diallo salue la dynamique actuelle autour de la promotion de la capitale qui permet de porter un autre regard sur cette région et d'effacer certaines craintes à son égard, notamment en Wallonie.

M. le Ministre insiste sur l'importance de la thématique « Mixity » pour l'année 2017 et informe la commission sur la poursuite de l'opération dite des « fêtes de l'Iris à l'international » qui prendra place à Berlin sur le thème de la danse contemporaine. Il espère à cet égard que l'opération rencontrera le même succès qu'en 2016 alors

qu'il avait présenté quarante artistes bruxellois à Paris au Palais de Tokyo avec l'événement « Indiscipline ».

Par ailleurs, le projet multi-opérateurs « Brussels Danse » qui vise à mettre en lumière la richesse de la création chorégraphique bruxelloise et de ses lieux sera également poursuivi en 2017. Une consultation citoyenne, intitulée « Cabinet Citoyen », sur le thème de Bruxelles sera menée en collaboration avec la Communauté flamande.

Un nouveau projet sera en outre lancé. Intitulé les « Brussels Books Days » il s'agira d'une grande campagne de communication sur Bruxelles comme ville-région internationale de littérature et du livre qui prendra place entre la Foire du Livre et le Festival Passa Porta.

De plus, une dotation à Wallonie-Bruxelles International (WBI) est également prévue afin de poursuivre, notamment, la collaboration avec WBI et ses agences « bicéphales » sur des projets spécifiquement bruxellois.

En réponse à M. Fassi-Fihri, la coordination de l'année thématique « Mixity » est entièrement assurée par *visit.Brussels*. Les participations financières des différentes entités sont donc versées à cette structure qui assure le financement des projets qui y sont liés.

Il n'y a pas de lien entre l'année thématique « Mixity » et l'appel à projets lancé par le gouvernement francophone bruxellois et la Région bruxelloise visant l'amélioration du dialogue interculturel, le soutien à la diversité et à la cohésion sociale. La promotion de Bruxelles de la Fédération n'y est par ailleurs pas associée. Cet appel à projets fait, en effet, partie des mesures prises par ces deux gouvernements suite au « lockdown » suivant les attentats de Bruxelles et l'année thématique « Mixity » a été conceptualisée et préparée avant ces tragiques événements.

Mme Nicaise se dit satisfaite des critères établis pour l'octroi de subventions alors qu'en 2015 il était davantage question d'essaimage.

3.2 DO 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport »

Mme Nicaise demande au ministre où en est le programme de rénovation des IPPJ, les montants déjà investis, les travaux réalisés et si, mis à part l'IPPJ de Fraipont, d'autres institutions sont concernées. Plus largement, la commissaire interroge le ministre sur les restructurations prévues s'agissant des infrastructures des IPPJ. Elle se demande si la « taskforce » qui devait réfléchir à ce projet a déjà remis un rapport et, dans l'affirmative, quel en est son contenu.

Par ailleurs, aucune information ne transparaît en ce qui concerne l'IPPJ précédemment envi-

sagée à Bruxelles et les frais inhérents à l'hébergement du CAPREV.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû faire face à une sollicitation unique pour une jeune fille dessaisie alors que l'institution de Saint-Hubert n'accueille que des garçons. Faute d'infrastructure pour accueillir des jeunes filles dessaisies, elle a été placée en section fermée à l'IPPJ de Saint-Servais. En réponse à une question écrite déposée le 27 octobre il avait été annoncé la création d'une structure d'hébergement spécifique pour ces jeunes filles à un coût raisonnable compte-tenu des besoins constatés. La commissaire demande où en est la création de ce centre et quel en est le calendrier.

Mme Defrang-Firket rappelle la rénovation régulièrement évoquée du bâtiment à Bruxelles pour l'emménagement de l'Administration générale des Maisons de justice, du Centre de surveillance électronique et de l'aménagement du Centre de prévention du radicalisme. L'oratrice demande si toutes les installations prévues sont désormais effectuées et, plus largement, ce qui est prévu en matière d'infrastructure pour les Maisons de justice.

M. Lecerf souhaite connaître l'objet de la rénovation de l'IPPJ de Fraipont et plus précisément si elle affecte la nature des bâtiments ou de la destination qui en sera faite.

M. le Ministre assure les membres de la commission de la poursuite du programme de rénovation des IPPJ et rappelle que, concernant la création de l'IPPJ à Bruxelles, il s'agit d'un projet de législature. Il précise que l'identification du projet est dès à présent fort avancée alors que le gouvernement a marqué son accord de principe sur ce projet. D'autres investissements sont prévus à Charleroi pour des montants élevés destinés notamment à l'investissement dans du matériel de sécurisation à la suite d'une agression. Le déménagement du SPJ de Dinant devra se faire dans le courant du premier semestre 2017. En ce qui concerne l'IPPJ de Fraipont, tous les travaux décidés l'ont été avant l'entrée en fonction de l'orateur : l'investissement couvre une période de quinze années. La seconde tranche qui concerne la construction et l'aménagement des abords du pavillon de la section d'accueil, l'installation d'une chaufferie à pellets dans le château, le désamiantage et la démolition des sections d'accueil existantes, la construction du pôle logistique, de la salle de sport, des ateliers et des écuries ainsi que les frais d'honoraires, est en cours de réalisation.

A Marche-en-Famenne, il est prévu la conception et la réalisation d'un immeuble commun SAJ/SPJ et un déménagement du SAJ/SPJ de Marche est fixé dans le courant du second semestre 2017. A Mons sont budgétés des travaux de mise en conformité et de rénovation et le déménagement du SPJ est prévu dans le courant du

second semestre 2018. En ce qui concerne le site de Saint-Servais, il sera procédé au remplacement de châssis ; une zone d'isolement et une section pour filles dessaisies seront aménagées à Saint-Hubert ; à Tournai, c'est une extension du SAJ qui est prévue. Pour Verviers, c'est une location du bâtiment pour 146.700 euros par an pour une durée de 33 ans et l'acquisition à terme pour un euro symbolique et déménagement du SAJ courant deuxième semestre 2017 qui est acté. A l'IPPJ de Wauthier-Braine, c'est la rénovation du pavillon de direction et de la toiture qui est envisagée.

Pour les Maisons de justice, à Arlon il sera procédé à la mise en conformité des installations au 59 rue de Sesselich, il en est de même pour l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse et le Centre de surveillance. Pour le CAPREV, par contre, aucun montant n'est inscrit, car le bâtiment appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles ; l'ensemble de son personnel, en revanche, se retrouve sur la DO 11 (Voir annexe 2).

S'agissant des bâtiments des IPPJ, le ministre espère par ailleurs être en mesure de présenter le master plan avant la fin 2016. Chaque structure aura alors une définition de son projet pour permettre un continuum de prise en charge. L'orateur souhaite également que soit menée une réflexion sur la mixité dans les institutions d'accueil à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays. Enfin, la structure de Saint-Hubert pourrait être consacrée au diagnostic pour une durée d'un mois afin d'orienter le jeune vers l'institution la plus adéquate au regard de son parcours. Le site de Jumet pourrait quant à lui accueillir les jeunes dessaisies ce qui permettrait de créer une section garçon et une section fille. Ainsi une réflexion est menée non seulement sur les bâtiments mais également sur ceux qui y travaillent pour permettre l'établissement d'une stratégie sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'où la nécessité d'avoir une IPPJ à Bruxelles pour permettre le continuum.

Mme Nicaise demande au ministre si l'ouverture d'une section pour jeunes filles sur le site de Saint-Hubert se fait au détriment de la section des garçons ou si un maintien de la capacité actuelle est prévu. En ce qui concerne le master plan qui envisage le déménagement des garçons et filles dessaisies vers le site de Jumet à plus long terme, celui-ci rencontre les préoccupations de l'oratrice et de son groupe en ce sens qu'il permettrait d'éviter le caractère pervers de l'éloignement du site de Saint-Hubert. Enfin, la commissaire s'interroge sur la base légale de la CAPREV. En effet, elle remplit des missions d'accompagnement sur base volontaire mais sans qu'elle ne parvienne à trouver la base légale sur laquelle reposent ces missions et cet accompagnement.

M. le Ministre répond que la base légale de cette structure est constituée par les réformes de

l'Etat qui ont transféré cette compétence à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.3 DO 17 « Aide à la jeunesse »

Concernant les services d'accrochage scolaire (SAS), M. Tzanetatos constate une légère amélioration du budget qui vise uniquement à prendre en compte l'indexation des salaires. En même temps, il s'étonne que le budget dédié à ce poste par la ministre de l'Education, partie prenante, diminue de 300.000 euros alors qu'il était prévu d'augmenter et de pérenniser un secteur qui aujourd'hui donne satisfaction.

Au nom du groupe socialiste, **Mme Gonzalez Moyano** se réjouit du refinancement espéré depuis fort longtemps et félicite le ministre pour son travail et sa ténacité. Toutefois, consciente que ces nouveaux moyens sont insuffisants pour répondre à tous les besoins du secteur, l'oratrice relève qu'ils sont à même de satisfaire les demandes les plus urgentes. Par ailleurs, elle se réjouit du refinancement des SAJ et SPJ pour permettre aux agents de l'Aide à la jeunesse de travailler de manière plus sereine et par conséquent plus efficacement. Enfin, s'agissant du protocole 443, l'engagement pris a été tenu et le nombre de places dans les institutions va augmenter. De même, la commissaire se réjouit du renforcement de la politique de prévention alors que les services AMO sont des acteurs essentiels qui permettent de résoudre des situations qui peuvent se compliquer si elles ne sont pas prises en charge rapidement et alors qu'elles sont ouvertes à tous les jeunes. Il en est de même s'agissant des bébés dit « parqués » et des jeunes dit « incasables » alors que la situation actuelle ne peut être tolérée plus longtemps.

En outre, **Mme Gonzalez Moyano** souligne le bilan positif de la campagne de recrutement des familles d'accueil dont le nombre a triplé en une année : plus de 136 familles se sont proposées pour accueillir des enfants en danger. La députée se réjouit de la création de deux nouveaux services de placement en vue d'améliorer l'accompagnement de ces familles d'accueil pour les situations d'urgence.

Les mesures proposées vont par ailleurs permettre la création de 300 nouveaux emplois et pérenniser le plan MENA vu que la situation reste difficile. L'oratrice salue enfin la bonne collaboration du ministre avec le gouvernement fédéral et Fedasil.

Mme Defrang-Firket se réjouit du refinancement du secteur et interroge le ministre sur la répartition du budget s'agissant des bébés dits « parqués », étant donné que la ministre de la Culture et de l'Enfance dispose d'un budget également alloué à cette thématique. S'agissant des protuteurs, alors que le constat de pénurie est partagé, aucune

augmentation ne figure au budget présenté. L'oratrice demande si ce refinancement suivra ou s'il est déjà prévu dans une autre rubrique du budget en cours d'examen.

Mme Nicaise salue le refinancement du secteur de l'Aide à la jeunesse tout en regrettant que le rapport sur les capacités réservées n'ait pas été transmis aux membres de la commission, dès le moment où il a contribué à déterminer les besoins du secteur. De ce fait, les membres de la commission ne sont pas en mesure d'évaluer en quoi ledit rapport est représentatif; il aurait pu être utilement complété par d'autres données.

Pour ce qui est du secteur subventionné, la création de nouveaux services et le renforcement de services existants nécessitent de recourir à une procédure d'appel d'offres. L'oratrice s'interroge sur les critères qui seront retenus et le calendrier de celui-ci.

Concernant les familles d'accueil, le budget apparaît en diminution par rapport à l'exercice précédent en tenant compte des transferts opérés entre activités au budget. La commissaire interpelle le ministre sur la nature des familles d'accueil qui se sont proposées et plus particulièrement s'il s'agit également de familles élargies. Elle se réjouit de la prolongation de la campagne de recrutement mais cite un article de presse qui fait état de ce que 8 % des familles d'accueil belges présentent des revenus mensuels inférieurs à 999 euros, soit sous le seuil de pauvreté et 46 % d'entre elles ont des revenus compris entre 1.000 et 1.999 euros sur base de chiffres de la Fondation Roi Baudouin (FRB). A cet égard, Mme Nicaise ne voit pas dans le budget présenté de mesures pour remédier à la situation problématique du financement des familles d'accueil.

Enfin, s'agissant des MENA, si une campagne spécifique pour l'accueil de ces enfants a bien été lancée, la commissaire s'inquiète de la diminution de ce poste. En ce qui concerne les tuteurs, qui sont indemnisés forfaitairement à raison de 500 euros par année, si certains le sont très naturellement pour une fratrie, d'autres parrainent de 20 à 30 enfants. Dès lors, le caractère altruiste du tuteur fait place à un véritable statut de travailleur.

M. du Bus de Warnaffe salue l'engagement du ministre à refinancer le secteur. L'enjeu réside désormais dans l'affectation des moyens dégagés au vu de la multiplicité des demandes. Toutefois, au niveau du Programme 1, activité 11 « prévention générale, initiatives novatrices et actions transversales », si le budget alloué à la prévention est préservé, il n'augmente pas significativement or la prévention est un sujet particulièrement important. S'agissant de l'activité 14 « établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses », 19 millions sont alloués ce qui profite largement au refinancement du secteur alors que c'est dans ce point que se traduit l'augmentation des prises en charge

qui renforce les services. Si celle-ci est saluée, les priorités qui conduiront l'affectation doivent encore être fixées.

En outre, dans le cadre de ce refinancement, l'orateur demande quelle est la portion allouée à la création de places de prise en charge, d'une part, et au renforcement des services, d'autre part, alors que ces deux points sont liés.

Dans son exposé général, le ministre fait état de 500.000 euros pour la prise en charge, au travail de suivi et à la réinsertion des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infraction (FQI) et à la lutte contre le radicalisme violent chez les jeunes. A cette fin, les sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) ainsi que le suivi post-institutionnel Avancer, progresser, innover (API) seront renforcés à fin de tendre au mieux vers l'accompagnement des mineurs et de mieux faire face à la radicalisation violente chez les jeunes. La volonté semble de rendre obligatoire le suivi post-institutionnel chez les jeunes radicalisés. Toutefois, le commissaire demande quel est l'article budgétaire qui bénéficiera de ce montant de 500.000 euros et quand ce travail de suivi post-institutionnel concernera obligatoirement les jeunes dits « radicalisés ». Enfin, s'agissant des subventions relatives aux familles d'accueil, l'examen des différents articles budgétaires qui s'y rattachent montre que certains sont en diminution forte, tel l'AB 33.23.14, d'autre en légère augmentation avec en fin de compte une diminution générale des moyens alloués à cette thématique. L'orateur demande par conséquent au ministre de clarifier cette situation.

M. Legasse demande à connaître les raisons d'une grande concentration des moyens dédiés à la prévention au sein du seul AB 33.08, et il souhaite approfondir la question des actions spécialisées.

M. le Ministre commence son intervention en indiquant que le rapport des capacités réservées est disponible sur le site Internet de la Direction générale de l'Aide à la jeunesse. Il rappelle à cet égard que cette analyse est réalisée par les 800 travailleurs du secteur qui collectent les données dans leur travail quotidien. C'est ainsi la première fois qu'un tel outil incontestable et scientifique faisant état des arrondissements et les types de service pour lesquels aucune solution n'est trouvée est disponible. Auparavant, les capacités réservées se basaient sur un arrêté de programmation de 2012 qui prenait en compte tous les jeunes présents dans l'arrondissement judiciaire. De ce fait, tous les jeunes en difficulté n'étaient pas pris en considération et cet arrêté purement théorique ne correspondait pas à la réalité du terrain. Il sera donc nécessaire de réfléchir à son adaptation ultérieurement.

S'agissant des moyens à disposition pour répondre à la problématique des bébés dits « parqués » répartis avec la ministre de la Culture

et de l'Enfance, un dialogue entre les deux ministères est établi. La ministre développera pour sa part les services d'accueil spécialisés petite enfance (SASPE) complémentaires au ministre Madrane qui soutiendra deux centres d'accueil d'urgence en vue de prendre en charge 146 enfants sur base annuelle permettant ainsi de répondre aux besoins actuels en sus des familles d'accueil d'urgence et places en service d'accueil d'aide éducative. En outre, les zones prioritaires ont été définies d'après le rapport de la Coordination des ONG pour les Droits de l'enfant (CODE) et le rapport des capacités réservées.

En ce qui concerne les familles d'accueil, une négociation est en cours avec les régions, compétentes pour les allocations familiales : elle vise à simplifier les procédures afin de parvenir à ce que les familles d'accueil reçoivent entre 450 et 520 euros par enfant et que la Fédération Wallonie-Bruxelles perçoive directement les allocations familiales. Par ailleurs, l'étude citée de la FRB se fonde sur un échantillon de 300 familles sur les 4.000 familles, sans tenir compte de toutes les ressources à disposition des familles élargies accueillantes.

Pour ce qui est de la campagne de recrutement MENA supportée par l'article budgétaire 12.20.14, 392 familles se sont manifestées, 170 familles ont assisté à une séance d'information collective organisée par l'association Mentor-escale au cours des six sessions qui se sont tenues au Bureau international de la jeunesse à Bruxelles, des sessions qui ont eu lieu sur la péniche de l'ange Gabriel à Namur et enfin de la session organisée dans une école namuroise de travail social. En outre, des organismes externes ont également diffusé le projet, notamment dans la province du Luxembourg. Il est à noter que les familles d'accueil sensibilisées par les organismes extérieurs ne sont pas comptabilisées dans ces chiffres. Enfin, sur les 170 familles qui ont été sensibilisées via les séances d'information, 90 ont repris contact avec « l'équipe famille » de Mentor-escale afin de débiter le processus de sélection, 24 familles ont été sélectionnées dont 5 familles accueillantes, 22 familles ont été refusées, 7 familles ont postposé leur projet, 20 familles sont toujours en cours de processus et 17 familles ont été orientées vers d'autres projets ou un accueil différent tel que le parrainage ou les familles-relais.

De plus, pour ce qui est de la diminution des crédits de l'AB 12.20.14, il s'agit d'un transfert vers l'AB 33.36.14, ce qui permettra de diversifier la campagne en subventionnant des associations qui ne pouvaient pas l'être auparavant. Par conséquent les moyens sont globalement maintenus.

Sur le suivi des radicalisés, l'obligation de l'accompagnement post-institutionnel est dès à présent obligatoire. Les 500.000 euros budgétés permettront en 2017 de renforcer les SAMIO ce qui

libère autant de places en IPPJ.

En ce qui concerne la ventilation des moyens, 500.000 des 2,8 millions d'euros consacrés à ce secteur public seront mobilisés pour le suivi de la réinsertion des jeunes qui ont commis des faits qualifiés d'infraction et pour la lutte contre le radicalisme violent chez les jeunes. De plus, les SAMIO et les API sont renforcés en personnel. Ces augmentations concernant le personnel des services publics sont supportées par la DO 11 alors que les 8,3 millions sont à destination du secteur subventionné.

Les deux besoins mis en évidence sont l'accompagnement des familles par un SAIE, la prise en charge par un SAAE dans les zones géographiques de Bruxelles, Charleroi et Liège. Concrètement, l'accompagnement des familles va être amélioré par 120 prises en charge en SAIE dans les arrondissements où les besoins sont les plus criants. Un mandat ou une prise en charge dans un SAIE couvre trois enfants ce qui signifie que les besoins de 120 familles sont rencontrés avec potentiellement 200 enfants. En vue de désengorger les structures d'accueil et d'hébergement, il est envisagé de créer 100 places en SAAE, dont une partie significative à l'attention des plus jeunes enfants auxquels il faut ajouter les CAS pour les jeunes dits « incasables » et deux CAU pour les bébés dit « parqués » et la couverture en centres d'accueil d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'est pas complète. A cet égard, le ministre souhaite la création d'un centre d'accueil d'urgence pour les 6-18 ans de sept places, à raison de deux fois vingt jours maximum soit une prise en charge de 63 enfants sur base annuelle.

En ce qui concerne l'AB 33.24, la diminution pour 2016 s'explique par un décaissement suite aux frais engagés en 2015. Cet AB est mobilisé pour les remboursements des frais des enfants tels l'orthodontie, les frais scolaires, etc. et ne concerne nullement les participations financières pour les familles et les services.

Concernant la prévention et notamment les services AMO et l'opération « Hors les murs » (HLM), il s'agit d'un appel à projets à destination des 83 services agréés AMO dont l'objectif est de les inciter à sortir des bureaux pour aller à la rencontre du public. Par extension, les services pédagogiques particuliers non mandatés seront en mesure d'y participer en vue d'encourager le travail social de rue. Les projets devront en outre impliquer une participation des jeunes et le financement sera plafonné à 12.500 euros par service sélectionné pour un montant total de 250.000 euros pour l'ensemble du projet.

En réponse à la question portant sur les SAS, le ministre n'est pas en mesure de répondre en lieu et place de la ministre Schyns. Il précise toutefois avoir rencontré en sa présence l'ensemble des SAS pour parvenir à un refinancement répondant

à leurs besoins et la législation portant sur ces services pourrait être modifiée afin de simplifier leur financement.

L'orateur reconnaît la nécessité d'augmenter le nombre de protuteurs et met en avant la difficulté de procéder à des recrutements mais la priorité doit être accordée à la prise en charge de jeunes en SAAE ou l'accompagnement par des SAIE ainsi qu'à d'autres urgences identifiées.

En ce qui concerne les bébés dits « parqués », **Mme Defrang-Firket** demande des éclaircissements quant à la répartition entre les services prévus par la ministre de la Culture et de l'Enfance et ceux relevant directement de l'Aide à la jeunesse. L'oratrice demande si cette répartition se fera selon les disponibilités ou en fonction de leur profil.

M. le Ministre précise sa volonté de parvenir à une chaîne d'accueil en urgence, de la filière court-terme avec les CAU en passant par les SASPE, pour parvenir à un retour en famille ou un placement en famille d'accueil ou encore en SAAE où l'enfant pourra alors être orienté vers un placement de longue durée. Il rappelle que la durée de prise en charge en SAS est d'un an exceptionnellement renouvelable et que la durée moyenne est actuellement de trois ans.

Mme Nicaise interpelle le ministre sur l'état d'avancement des négociations avec les régions à court terme car si, par pudeur, certaines familles ont affirmé s'en sortir financièrement dans le cadre de l'étude commandée par la Fondation Roi Baudouin, la situation de nombre d'entre elles est préoccupante. En effet, elles reçoivent de la Fédération Wallonie-Bruxelles le montant total et ce n'est que quelques mois plus tard qu'elles doivent rétrocéder les allocations familiales ce qui peut alors engendrer un sérieux problème de trésorerie. Ainsi, l'indemnité forfaitaire proposée par enfants semble une solution intéressante.

En ce qui concerne les 50 places supplémentaires en vue de l'accueil des MENA en collaboration avec Fedasil, l'oratrice demande qui des deux institutions financera cette augmentation.

M. le Ministre répond que ces nouvelles places seront intégralement financées par Fedasil.

M. Legasse demande des précisions quant au calendrier pour l'appel à projets des services AMO.

M. le Ministre précise que l'appel à projets est lancé et que les services disposent jusqu'à la mi-janvier pour déposer leur dossier alors que la sélection sera opérée dans le mois qui suit.

3.4 DO 18 « Maison de justice »

Mme Defrang-Firket demande des précisions quant aux répercussions budgétaires du décret re-

latif aux subventions des partenaires de l'aide aux justiciables alors que l'arrêté d'exécution entrera en vigueur au 1er janvier 2018. L'oratrice interpelle également le ministre sur les crédits alloués à la mise en place du Centre ayant pour mission d'informer, aider et soutenir psychologiquement les proches des personnes en voie de radicalisation violente ou de condamnés pour fait de terrorisme qui ne sont pas inscrits dans le programme 4 initialement prévu à cet effet mais plutôt dans la DO 11.

En outre, alors que se donne actuellement le spectacle « Rien à faire, rien à perdre » soutenu par le Délégué général aux droits de l'enfant qui comprend des témoignages de jeunes qui sont revenus ou auraient pu partir en Syrie, l'oratrice demande au ministre si des politiques s'en inspirant sont prévues.

M. Baurain se réjouit que le budget consacré aux Maisons de justice soit préservé alors qu'il affiche une légère augmentation de plus de 2%. Si aucune surprise majeure n'est à relever, il convient toutefois de rappeler les enjeux et défis majeurs auxquels sont confrontées les maisons de justice désormais bien implantées dans le paysage institutionnel et administratif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un autre aspect de leur travail est celui de la prévention et de la prise en charge des personnes radicalisées. Pour y répondre, le Centre de prévention et de lutte contre le radicalisme violent est en place qui a pour mission d'informer, d'aider et de soutenir socio-psychologiquement les proches de personnes en voie de radicalisation violente ou condamnées pour des faits de terrorisme. Il a également la charge des personnes en voie de radicalisation violente ou condamnées pour des faits de terrorisme en vue de faciliter leur désengagement. Enfin, l'orateur insiste sur l'impact des mesures prises au niveau fédéral. Le groupe cdH est en effet favorable à ce que la collaboration avec ce niveau de pouvoir soit régulière et soutenue car la Fédération Wallonie-Bruxelles est dans l'incapacité d'assumer seule l'impact budgétaire des décisions prises à cet échelon. Il conviendrait donc, pour le commissaire, de soutenir financièrement ces mesures.

Concernant l'implémentation du nouveau décret « partenariats », **M. le Ministre** précise que l'entrée en vigueur en 2018 n'a par conséquent aucune incidence sur le budget pour l'année 2017. A cet égard, les syndicats ont été rencontrés et la mise en œuvre de l'arrêté suit le calendrier annoncé. Le financement du CAPREV sur la DO 11 s'explique par les frais relatifs à la fonction publique qui sont à la charge de cette division organique. De plus, le ministre tient à souligner la compétence reconnue par les autres entités du pays et au-delà du personnel relevant de ce secteur. En ce qui concerne plus particulièrement le spectacle « Rien à faire, rien à perdre », l'orateur soutient toute initiative qui vise à améliorer le vivre en-

semble et la compréhension des problématiques impliquant les jeunes de la Fédération à l'instar de la pièce « Jihad ».

3.5 DO 26 « Sport »

M. Lecerf relève l'augmentation du budget consacré à l'achat de matériel sportifs par les fédérations sportives, les club y affiliés ainsi que par les administrations communales et provinciales et interroge le ministre sur sa ventilation. Il tient à savoir plus particulièrement si une part de ce montant est alloué aux provinces et communes. Il rappelle que **M. Laitat**, auditionné par la commission en sa réunion du 14 novembre 2016, attirait l'attention des députés sur la concurrence qui existe entre ces différentes entités et l'Adeps quant à l'offre de services. En outre, le commissaire demande si la baisse du montant alloué à l'opération Eté Sport peut s'expliquer par cette situation de concurrence.

M. Sampaoli félicite d'emblée le ministre pour son investissement dans cette matière alors qu'il en a la charge depuis le mois d'avril 2016 et sa volonté d'en améliorer la gouvernance. Il souligne par ailleurs les investissements importants dans les infrastructures sportives et dans le matériel sportif où un certain retard avait été pris. Il en est de même pour le renforcement de l'offre sportive des centres Adeps, le maintien des subventions allouées aux centres sportifs locaux et l'augmentation des montants destinés aux fédérations sportives pour répondre à leurs frais de fonctionnement.

M. Dodrimont interroge le ministre sur le rôle qui sera attribué au personnel engagé dans les centres Adeps grâce à l'enveloppe de 300.000 euros prévue à cet effet et plus particulièrement s'il s'agira de l'administration sportive ou de l'entretien de bâtiment, par exemple. Enfin, le commissaire s'interroge sur l'ajustement important annoncé dans la presse au cours d'une interview publiée le 28 octobre 2016 portant sur l'exercice 2017, sur l'ampleur de celle-ci et s'il faudra attendre 2018 pour en mesurer les effets.

M. Diallo salue le rééquilibrage du budget consacré au sport entre la Wallonie et Bruxelles et l'alimentation de l'AB relatif aux Jeux olympiques d'autant plus que les jeunes talents en devenir ne manquent pas. Par ailleurs, il interroge le ministre sur la part du budget qui sera spécifiquement alloué à la cohésion sociale, dans la mesure où le sport est un outil essentiel à cette fin.

S'agissant des fédérations sportives, **M. Mampaka Mankamba** note la volonté du gouvernement d'augmenter les moyens qui y sont consacrés dans le budget ordinaire par l'intermédiaire des subventions décrétales. Il s'en réjouit d'autant plus que le milieu associatif n'est *in fine* pas impacté par ce changement d'instrument financier.

Par ailleurs, l'orateur souhaiterait faire le point sur le nombre de centres sportifs et les dossiers en attente.

M. le Ministre rappelle les propos de **M. Laitat** qui évoquaient la concurrence entre les différentes offres de stages. Il convient toutefois de ne pas pénaliser les initiatives émanant des autres niveaux de pouvoir tout en étant conscient de la difficulté engendrée pour le financement du Fonds des sport qui est alimenté par la dotation de la Loterie nationale et les recettes des centres Adeps. A cet égard, l'orateur préfère le vocable de partenariat à celui de concurrence et il entend mener une réflexion en vue d'améliorer la complémentarité des offres.

Sur la diminution du montant alloué à l'opération Eté Sport, celui-ci répond aux besoins exprimés et, par ailleurs, des critères plus restrictifs ont été définis notamment en ce qui concerne la formation des animateurs suivant en cela le souhait des parents.

Les 300.000 euros nouvellement supportés par la DO 11 le sont dans le cadre du contrat de gestion pour l'engagement de douze équivalents temps-plein pour l'Administration générale du Sport affectés prioritairement aux centres Adeps qui assurent des missions continues en vue de permettre l'embauche de différents profils techniques et assurer un rattrapage nécessaire.

S'agissant du soutien financier aux fédérations sportives pour un montant de 9 millions d'euros, le ministre rappelle les observations de la Cour des comptes demandant une objectivation dans la répartition des subsides. Par ailleurs, cette même institution demande à ce que des dépenses actuellement supportées par le Fonds des sports le soient par le budget ordinaire ce qui explique certains transferts en vue de répondre à cette observation et permet d'assurer la pérennité du Fonds. Par ailleurs, une réflexion sera menée sur les besoins prioritaires du secteur nécessitant une impulsion qui n'a pas vocation à se maintenir dans le temps.

En ce qui concerne les centres sportifs locaux subventionnés, ils sont actuellement au nombre de 89 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Trois nouveaux seront reconnus en 2017. A l'avenir, le ministre souhaite qu'il soit davantage tenu compte de la réalité bruxelloise dans les politiques qui seront menées au titre du sport alors que, à titre d'exemple, les clubs de football de Bruxelles sont clairement défavorisés en comparaison avec leurs homologues de Wallonie en raison d'un problème de choix de langue, désormais résolu. Ainsi, ce sont 48 clubs bruxellois qui rejoignent l'Association des clubs francophones de football (ACFF) soit 30.000 nouveaux adhérents. En conséquence, certains clubs recevront des montants inférieurs afin de permettre aux clubs de Bruxelles qui en sont privés depuis 2012 d'en bénéficier.

Mme Defrang-Firket demande au ministre s'il

prendra l'initiative de la réflexion qu'il appelle de ses vœux s'agissant de la concurrence entre les offres de stage des centres Adepts et celles des autres opérateurs publics.

M. Dodrimont reste dans l'attente d'une réponse satisfaisante relativement à l'avenir du budget consacré au sport. Il interroge également le ministre sur l'annonce de l'élargissement de la base admissible pour les fonds consacrés aux centres sportifs locaux et s'étonne de l'intérêt soudain manifesté par les communes bruxelloises pour en bénéficier alors que le décret de 2006 le prévoit depuis l'origine. Il ne s'agit dès lors pas d'un « rattrapage » et les autres communes bénéficiaires ne devraient pas en être impactées à ce titre alors qu'elles ont dû consentir à des efforts en vue de leur admissibilité. L'orateur se réjouit néanmoins de la création des nouvelles structures qui rejoignent le dispositif.

M. Sampaoli partage l'avis du ministre quant à la nécessité d'un encadrement de qualité lors des stages sportifs. Concernant la création de nouveaux centres, si l'orateur s'en réjouit, il considère toutefois que celle-ci ne doit pas se faire au détriment des engagements pris à l'égard des centres existants ce qui nécessite l'élargissement de l'assiette y consacrée. En ce qui concerne l'ACFF, en accueillant les clubs de football bruxellois, celle-ci n'a fait qu'assumer son rôle alors qu'elle bénéficie par ailleurs d'une importante subvention pour ce faire.

M. Mampaka Mankamba félicite le ministre pour les actions entreprises en vue de répondre aux observations formulées par la Cour des comptes. En ce qui concerne les nouveaux centres sportifs, si l'orateur entend l'inquiétude quant au financement des centres existants, une impulsion politique était manifestement nécessaire au vu des chiffres présentés. Enfin, alors que Bruxelles subit les effets des attentats et du « lockdown », le commissaire met l'accent sur l'importance des événements sportifs d'envergure pour relancer le tourisme dans la capitale.

M. De Bock insiste sur la nécessité d'objectiver les moyens alloués aux différents bénéficiaires en vue de permettre l'accès à tous les habitants de la Fédération à des infrastructures sportives de qualité. Il interroge par ailleurs le ministre sur la dispersion territoriale des centres et la répartition du budget qui leur est alloué.

M. Diallo se réjouit de l'impulsion donnée par le ministre s'agissant des clubs sportifs bruxellois et souhaite que celle-ci permette l'affirmation d'une identité francophone plus importante. Il réitère en outre sa question relative à la part du budget présenté consacrée à la cohésion sociale par la pratique sportive.

M. le Ministre attire l'attention des membres de la commission sur le fait qu'il ne souhaitait nul-

lement initier un débat sur l'équilibre de la répartition des moyens entre Bruxelles et la Wallonie mais qu'il se bornait à faire objectivement état de la situation actuelle.

Concernant des grands événements sportifs, le ministre souhaite qu'un financement public n'intervienne que si en l'absence de celui-ci le projet ne peut être concrétisé. Plus largement, l'orateur souhaite que ne soient utilisés que les AB réglementaires afin d'éviter le recours à des AB facultatifs imprévisibles et incertains.

4 Discussion des articles et des tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission

4.1 DO 6 « Cabinets ministériels »

Ces articles n'appellent pas de commentaire.

4.2 DO 11 « Affaires générales – Secrétariat général »

Ces articles n'appellent pas de commentaire.

4.3 DO 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport »

Ces articles n'appellent pas de commentaire.

4.4 DO 17 « Aide à la jeunesse »

Programme 0 « Subsistance »

Mme Nicaise relève une augmentation de 68.000 euros à l'AB 12.01.01 pour couvrir les honoraires du médecin psychiatre de Braine-le-Château et demande au ministre les raisons dudit transfert.

M. le Ministre explique qu'auparavant il s'agissait d'un médecin statutaire alors que désormais c'est un médecin extérieur qui remplit cette fonction.

En ce qui concerne l'activité 11, **Mme Defrang-Firket** et **M. Baurain** constatent des transferts vers l'AB 33.08.11 pour un montant de 217.000 euros en crédits d'engagement et de 207.000 en crédits de liquidation et interrogent le ministre sur les raisons et l'intérêt de regrouper les différents postes de dépense sur le même AB.

M. le Ministre explique qu'il s'agit de permettre l'opération Hors les Murs (HLM) en vue d'encourager la descente des services AMO sur le terrain.

Mme Nicaise demande au ministre pourquoi l'augmentation constatée à l'AB 33.04.14 ne recouvre pas le montant perçu par Fedasil et s'inter-

roge par conséquent par le montant à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce titre.

M. le Ministre indique que Fedasil prend en charge l'ensemble du coût du dispositif.

Mme Nicaise interroge le ministre sur l'augmentation constatée de l'AB 33.07.14 d'un montant de 50.000 euros à destination du Fonds Inter-syndical de l'Aide sociale.

M. le Ministre indique que ledit Fonds était insuffisamment doté afin de couvrir les dépenses auxquelles il doit faire face et notamment de payer les primes syndicales aux membres du personnel des services agréés ou conventionnés dans le secteur de l'Aide à la jeunesse.

Concernant l'augmentation de l'AB 33.11.14 résultant de l'indexation et de l'adaptation triennale, Mme Nicaise demande au ministre les raisons qui expliquent la variation de l'augmentation selon les services visés.

M. le Ministre précise qu'il s'agit de couvrir les frais de fonctionnement, de personnel et d'activités en vue d'assurer les formations obligatoires pour les jeunes du secteur.

Mme Defrang-Firket demande des explications quant aux transferts de subventions dans le cadre du programme 14.

M. le Ministre explique que lorsqu'un service change d'affectation et d'agrément, l'AB qui en a la charge est nécessairement impacté. Par ailleurs, la liste des agréments sera transmise aux membres de la commission.

M. Baurain poursuit la réflexion de l'oratrice précédente et demande si le transfert de l'AB 33.29.14 vers l'AB 33.28.14 ne nuit pas à une certaine lisibilité dès lors que la commission, lors de ses précédents travaux, avait manifesté son souhait de voir les PPP sortir de cet AB.

M. le Ministre précise que l'AB 33.28.14 est un article conséquent qui comprend ce qui est relatif à l'hébergement ce que faisaient les PPP à l'origine ce qui explique leur présence sur cet article. Quant aux séjours de rupture, il s'agit d'une forme d'exception car il est question d'hébergement à l'étranger. Si la question de la scission avait bien été discutée à l'occasion de précédents travaux budgétaires, celle-ci n'est pas encore matérialisée et les nouveaux agréments sont imputés sur cet AB.

Mme Defrang-Firket attire l'attention du ministre sur l'exposé général qui mentionne un montant de 8,5 millions d'euros pour le refinancement alors que dans l'exposé particulier il est fait mention de 8,25 millions d'euros. L'oratrice demande par conséquent quel est le montant exact, la manière dont seront répartis les crédits et si le Parlement en sera informé.

M. le Ministre précise qu'un montant de

50.000 euros est destiné à la prime syndicale et que 200.000 euros sont affectés aux Maisons de justice au titre du radicalisme et seront alloués selon une procédure d'appel à projets classique.

M. Baurain interroge le ministre sur le changement de dénomination de l'AB 33.36.14 et regrette le manque d'informations dans l'exposé particulier quant à celui-ci.

M. le Ministre explique le changement de dénomination par les projets innovants qui relèvent désormais de cet AB.

4.5 DO 18 « Maison de justice »

Mme Nicaise rappelle les propos tenus la veille par le ministre du Budget qui affirmait que ce qui relèverait du nouveau décret portant sur l'aide aux justiciables serait à la charge du Fonds écurieul et demande confirmation de cette information.

M. le Ministre confirme cette information.

Mme Lambelin demande au ministre relativement à l'AB 34.01.11 les raisons de l'augmentation des crédits à destination du Centre de surveillance et leur utilisation.

M. le Ministre précise que le nombre de prises en charge des détenus sous bracelet de surveillance électronique a augmenté qu'il en est de même pour ceux qui sont sous bracelet de surveillance électronique et demandent une aide financière. Pour l'année 2015, ce sont 2.593 placements sous bracelet de surveillance électronique, soit 221 dossiers de plus qu'en 2014, et la tendance reste à la hausse alors que les chiffres de 2016 ne seront connus qu'une fois l'année écoulée. S'agissant de la hausse des demandes d'aide financière, celle-ci n'est pas étrangère aux mesures prises au niveau fédéral qui privent d'allocations de chômage certains bénéficiaires.

Mme Nicaise s'étonne en ce qui concerne l'aide juridique de première ligne que le budget présenté ne tienne pas compte de l'augmentation des crédits obtenus lors de l'ajustement budgétaire précédent en vue de couvrir les besoins du secteur.

M. le Ministre explique que l'augmentation de 11.000 euros lors du dernier ajustement budgétaire était destinée à financer un projet particulier à Bruxelles visant à venir en aide aux demandeurs d'asile résidents au parc Maximilien.

Mme Lambelin demande au ministre l'impact sur le personnel du transfert du site de Saint-Hubert sur le budget du secteur de l'Aide à la jeunesse.

M. le Ministre précise qu'aucun impact n'est à prévoir suite à ce changement, tant pour le personnel que pour les résidents.

4.6 DO 26 « Sport »

Concernant l'AB 12.33.11 et plus particulièrement le Fonds des sports, **Mme Defrang-Firket** rappelle les préoccupations quant à la santé financière de celui-ci exprimées à l'occasion de l'exposé général du ministre et à l'audition de M. Laitat, Administrateur général de l'Administration générale du Sport. Dans ce cadre, un dialogue est entamé avec les fédérations sportives et l'oratrice demande si un calendrier est fixé.

M. le Ministre précise qu'aucun calendrier n'est établi et que les discussions sont toujours en cours. Il prend pour exemple les deux équipes cyclistes actuellement financées et souhaiterait à terme ne contribuer au financement que de l'équipe « espoir ». Toutefois, il convient de tenir compte des conventions passées et ce n'est qu'à leur échéance qu'une décision sera prise en ce sens.

M. Lecerf interroge le ministre sur l'AB 12.33.11 et plus spécifiquement le plan football alors que pour la saison 2016-2017 le montant est réduit à un million d'euros. A cet égard, il demande les critères de distribution en application pour la saison en cours.

M. le Ministre détaille les concertations avec l'ACFF en vue de préparer l'avenir du plan football pour la saison 2016-2017. Il précise que le financement sera principalement basé sur la formation des jeunes au sein des clubs tant en Wallonie qu'à Bruxelles alors que les clubs bruxellois n'étaient pas bénéficiaires des précédents plans et confirme le montant d'un million d'euros retenu de commun accord avec l'ACFF. L'enveloppe sera partagée entre les clubs sur la base de différents critères établis en commun accord avec l'ACFF, une partie étant allouée à des projets de l'ACFF elle-même en faveur des clubs. En outre, les critères s'appliquant aux clubs seront communiqués à la Commission dès qu'ils seront affinés.

M. Mampaka Mankamba interroge le ministre sur l'allocation des nouveaux crédits alloués à l'AB 12.30.21 et sur les contrats visés par l'AB 12.32.22. L'orateur souhaite par ailleurs que la commission soit tenue informée des conclusions des études commandées.

M. le Ministre précise que les 69.000 euros sont destinés au projet Sport pour tous, au Centre du conseil du Sport et aux Jeux de la Francophonie notamment et liste les études financées au titre de l'AB 12.32.22. Il ajoute en outre que celles-ci seront communiquées dans leur intégralité à la Com-

mission.

Mme Defrang-Firket demande au ministre davantage de précisions sur les dépenses prévues dans le cadre de l'AB 33.07.31 et plus particulièrement le programme Be Gold.

M. le Ministre explique que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe au programme Be Gold à hauteur de 500.000 euros alors que la Communauté flamande y contribue pour 700.000 euros, la Loterie nationale pour plus de 1,2 millions d'euros et enfin le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour plus de 300.000 euros. L'orateur se réjouit du fonctionnement du programme et des résultats qu'il permet et souhaite son maintien.

Mme Defrang-Firket se réjouit de l'augmentation de l'AB 33.07.35 portant sur le sport féminin et demande davantage d'explications sur les initiatives soutenues dans ce cadre.

M. le Ministre précise qu'un appel à projets sera lancé en 2017 et qu'une réflexion pourrait être menée en vue de recourir aux associations davantage qu'aux clubs sportifs à l'instar de ce qui a été fait à la Commission communautaire française.

5 Vote

Conformément à l'article 70, § 4 du Règlement, la commission recommande, par 8 voix contre 4, l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des 12 membres présents, il est fait confiance à la Présidente et aux Rapporteurs pour la rédaction de l'avis.

Les Rapporteurs,

La Présidente,

D. LEGASSE

N. EL YOUSFI

V. DEFRANG-FIRKET

**ANNEXE 1 - SUBVENTIONS 2016 OCTROYÉES SUR L'AB 33 01 -
PROMOTION DE BRUXELLES**

Bénéficiaire	Objet - Projet	Montant
Archives d'Architecture Moderne	Projet d'exposition "Architecture de la diversité - Diversité de l'architecture"	23.800,00 €
Le Wolf	Résidence d'auteur jeunesse - Projet pilote	14.986,00 €
Artdynamik asbl	Projet Art Truc Troc	15.000,00 €
Les Nouveaux disparus	10ème anniversaire	1.500,00 €
Académie André Delvaux	Magrittes du Cinéma	15.000,00 €
Divers City asbl	Diwan Awards 2016	9.000,00 €
DEMETER asbl	Projet Xu Bing : Worlds of Words / Goods of Gods	5.000,00 €
Festival des Musiques de Bruxelles	Brussels Summer Festival 2016	50.000,00 €
BN Projects	Congrès IKT	15.000,00 €
Crossing Schaerbeek Jeunes	Brussels Football European Cup	5.000,00 €
Entre-vues asbl	Colloque Abdellah Taia	2.000,00 €
Designers September	Brussels Design September	5.000,00 €
Sport Santé Event	Evénements multiples autour de la course à pied à Bruxelles	5.000,00 €
Souterrain Production	Brussels Play 4 Peace	5.000,00 €
Delvoyeurs asbl	Diffusion et promotion internationale de "DIX œuvres" de Bruno Hellobosh	5.000,00 €
Conseil Bruxellois des Musées	100Masters !	40.000,00 €
Centre régional du Libre Examen	Cabaret des droits des femmes	1.000,00 €
RAB - Réseau des Arts à Bruxelles	Développement de 2 axes de promotion "Europe" et "Francophonie"	45.000,00 €
Belgian Pride asbl	Projet "Pride On Tour"	10.000,00 €
1001 Valises asbl	Balkan Trafik	10.000,00 €
Ecarlate la Compagnie	Autrices	8.000,00 €
Brussels Sounds Good asbl	Brussels Amber Festival (BAF)	10.000,00 €
Musée MIMA - Millénium Iconoclast Museum of Art	Expo d'ouverture City Lights - Expo rétrospective Tellegen	10.000,00 €
Brussels Studies Institute Brussels Academy	Projet "Multiplier les conférenciers sur Bruxelles"	25.000,00 €
Narco Events	Festival Africa Star Show - 2ème édition	1.000,00 €
Fédérations des Jeunesses Musicales	Monte le Son	2.500,00 €
Espace Catastrophe	Festival UP !	5.000,00 €
Football Club - FC Saint-Josse	Tournoi de football "Iris Cup Saint-Josse"	2.000,00 €
Rencontres saint-gilloises	800ème anniversaire	10.000,00 €
Escale du Nord	Mapping - le "match" de la diversité	10.000,00 €
Les Productions Héroïques	Développement de Capsules / reportages vidéos	25.000,00 €
TSIMZOOM	Promotion du documentaire "Molenbeek n'est pas un ghetto" suite aux attentats	10.000,00 €
Soleil Levant	Projet "Rions ensemble contre le racisme 5"	1.500,00 €
Duel Productions	Brussels International Guitar Festival & Competition	5.000,00 €
asbl MTP Memap	JETLAG - promotion internationale	1.500,00 €
Dioqène	Festival Millenium 2016	2.000,00 €
Club d'Haltéropholie de la Forêt de Soignes	Compétition internationale Only Women	3.000,00 €
Asbl Festival International des Arts de Bruxelles (KUFA)	Kunsten Festival des Arts	15.000,00 €
Halles de Schaerbeek	Projet comix Ping-Pong	30.000,00 €
Musée Juif de Belgique	Moving Museum 2016	5.000,00 €
Presto Vivace - Brussels Philharmonic Orchestra	Concert "Give Music a chance"	5.000,00 €
ULB - Centre scientifique et médical (CEBUMAC)	Colloque et expo "Coder et décoder les frontières à l'aube du 21ème siècle"	5.000,00 €
Think Art asbl	Projet "Diversity"	5.000,00 €
Ras El Hanout asbl	Frais de promotion et de communication internationale	5.000,00 €
Musée d'Art Fantastique	Catalogue pédagogique et promotionnel du musée	5.000,00 €
Asbl La Maison Bis'Art Bizarre		
Nippon Karaté Club	Brussels International Karaté Cup	5.000,00 €
Théâtre des DOMS	Festival d'Avignon	23.000,00 €
Un Soir... Un grain asbl	Brussels Short Film Festival (BSFF)	15.000,00 €
Angel Ciné asbl	Festival Aflam du Sud 2016	5.000,00 €
LUDIRIS asbl	Brussels Games Festival	9.000,00 €
FIFF de Namur	Projet de soirée spéciale bruxelles	15.000,00 €
Association Sport et Culture	Fantasia Brussels	2.000,00 €
Culture & Communication	Fête de l'Unité Européenne 2016	500,00 €
Muziekpublique	Festival Hide&Seek	15.000,00 €
Cinéamed	Festival Cinéma Méditerranéenne de Bruxelles	5.000,00 €
Zassii	9ème édition du festival Urban life	5.000,00 €
Matissa	Festival Urban Street Dance 5	10.000,00 €
Théâtre des 2 Eaux	Snake Dance - The Recital	10.000,00 €
Festival International du Film de Bruxelles - FIFB	Festival International du Film de Bruxelles - FIFB	10.000,00 €
BAPEO	Brussels Creative Forum 2016	20.000,00 €
Carré Curieux cirque vivant ! Hajimé asbl	Bruxelles ! Brussel ! Cabaret	9.000,00 €
Ecole de Cirque de Bruxelles	Séminaire européen "Transforming through Circus Arts"	6.000,00 €
Saint-Jazz-Ten-Noode	Festival Saint-Jazz-Ten-Noode	3.000,00 €
CIPROC	Projet "Francophonie" - Kinshasa	14.000,00 €
BELTUD	Festival international de la Langue et de la Culture	5.000,00 €
Alerte Urbaine asbl	Open Stage des Petits Belges	10.000,00 €

Maison de la Francité	3 projets : - cycles de diners littéraires - d'exposition d'œuvres d'artistes plasticiens et - des vadrouilles culturelles	35.000,00 €
MAD BRUSSELS	MAD-WEEKEND	75.000,00 €
Bruxelles Musées Expositions	BXL Universel	5.000,00 €
Asbl Le Senghor	Parcours d'Artistes 2016	5.000,00 €
RYAD asbl	Festival oriental et interculturel aux couleurs de la mixité sociale	5.000,00 €
Travers Emotion	Royal Park Music Festival	3.000,00 €
Annessens Wake up asbl	Festival Vivre Ensemble Annessens	5.000,00 €
Brufête asbl	Nuit blanche 2016	15.000,00 €
Brosella Folk & Jazz	Brosella Folk & Jazz	5.000,00 €
La Vénérie	Festival Brussels With Love	5.000,00 €
Art Dynamik	Brussels Fashion Days	5.000,00 €
Artonov	Festival interdisciplinaire Artonov	3.000,00 €
BXL Laïque	Festival des Libertés 2016	5.000,00 €
3ème Œil	Francophilobaille	8.000,00 €
BAMP - Brussels Art Melting Pot	Festival Look in Out	5.000,00 €
Solidaris asbl	Fête des Solidarités - scène spéciale Bruxelles	25.000,00 €
Final FX Dance School	championnat de danse international	10.000,00 €
EGO - European Gaming Organisation	Championnat FIFA 2016	5.000,00 €
CBAI	Projet Mixity	30.000,00 €
Souterrain Production	Exposition de graffeurs	900,00 €
Belgian Paralympic Committee	Paralympic Team Streetfest	5.500,00 €
Belgian Aikikai asbl	International Aikido Celebration	10.000,00 €
FLORES asbl	Promotion du film "Les Survivants"	2.000,00 €
Une Ville en couleur	Fresque Street Art	1.000,00 €
BME - Brussels Major Events	Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles	12.850,00 €
Les Octaves de la Musique	Octaves de la Musique	15.000,00 €
Expresion Latina	Ahinama Salsa Festival	3.000,00 €
Midis de la Poésie	Apéros Poésie	5.000,00 €
Beat Me Up asbl	Brussels Electronic Marathon	5.000,00 €
Bruxelles-Musées-Expositions	Communication spéciale Musée du Manneken Pis	5.000,00 €
Un Soir Un Grain	Be Film Festival	15.000,00 €
Maison Maurice Béjart	Expo Béjart et le jardin des Roses	10.000,00 €
Passa Porta / Entrez Lire asbl	Brussels Books Day	40.000,00 €
STROKAR	Soutien pour outils de communication	5.000,00 €
Ilo Romano	Séminaire international	3.000,00 €
IMAL	« Blockchain.Fact.Fiction.Future »	5.000,00 €
Ligue Francophone de Hockey	Match de hockey Belgique-Argentine	20.000,00 €
Patrimoine & Culture asbl	Projet "John Doe in the Metacity ou l'éloge de la faille"	30.000,00 €
Halles Saint-Géry		
CAKRI asbl	Brussels Street Photography Festival	5.000,00 €
Musée Juif de Belgique	EXPO : Bruxelles, terre d'accueil	10.000,00 €
Diogène asbl	Hackathon	10.000,00 €
BE Sports asbl	3 projets : Iris Futsal Tournament 2016, Iris Woman Trophy 2016 et Just for fun Automne 2016	2.500,00 €
Mouvement des Jeunes Socialistes	Festival international de la caricature et du dessin d'humour	3.160,00 €
Les Amis de Brosella	Djangofolies	5.000,00 €

ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS 2016 ET 2017

Synthèse des investissements 2016 et 2017

Pour les infrastructures de l'Aide à la Jeunesse :

- **SAJ / SPJ d'Arlon :**
 - Déménagement du SAJ prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2018 ;
- **IPPJ de Braine-le-Château :**
 - Sections A & C : mise en état de la ventilation et installation d'un désenfumage ;
 - Sections A et B : remplacement des châssis des chambres d'isolement ;
 - Section C : installation d'un groupe de secours.
- **SAJ / SPJ de Bruxelles :**
 - Déménagement du SAJ prévu dans le courant du 2^e semestre 2016 ;
- **IPP de Bruxelles :**
 - Création de l'IPPJ ;
 - Honoraires pour la création de l'IPPJ;
- **SAJ / SPJ de Charleroi :**
 - Modifications de cloisons en vue d'améliorer la sécurité du SAJ ;
 - Modifications de cloisons en vue d'améliorer la sécurité du SPJ ;
- **IPPJ de Jumet :**
 - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Dinant :**
 - Déménagement du SPJ dans le courant du 1^e semestre 2017 ;
- **IPPJ de Fraipont :**
 - Construction et aménagement des abords du Pavillon de Section d'accueil – tranche n°2 et décomptes ;
 - Installation d'une chaufferie à pellets dans le Château ;
 - Désamiantage et démolition du Pavillon de section d'accueil existante ;
 - Construction du pôle logistique, de la salle de sport, des ateliers et des écuries ;
 - Honoraires BE pour la restructuration du site – tranche n°1 ;
- **SAJ / SPJ de Huy :**
 - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Liège :**
 - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Marche-en-Famenne :**
 - Conception et réalisation d'un immeuble commun pour les SAJ et SPJ – décomptes
 - Déménagement des SAJ / SPJ prévu dans le courant du 2^e semestre 2017 ;
- **SAJ / SPJ de Mons :**
 - Mise en conformité et rénovation ;
 - Déménagement du SPJ prévu dans le courant du 2^e semestre 2018 ;
- **SAJ / SPJ de Namur :**
 - Néant ;
- **IPPJ de Saint-Servais :**
 - Remplacement des châssis ;
- **SAJ / SPJ de Neufchâteau :**
 - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Nivelles :**
 - Néant ;

- **Centre aéré de Rièzes :**
 - Néant ;
- **CFJ de Saint-Hubert :**
 - Aménagement d'une zone d'isolement ;
 - Aménagement d'un section pour filles dessaisies ;
- **SAJ / SPJ de Tournai :**
 - Extension du SAJ ;
- **SAJ / SPJ de Verviers :**
 - Location du bâtiment pendant 33 ans et acquisition au terme pour 1 € symbolique ;
 - Déménagement du SAJ dans le courant du 2^e semestre 2017 ;
- **IPPJ de Wauthier-Braine :**
 - Pavillon de Direction - Rénovation de la toiture ;
- **Divers :**
 - Néant ;

Pour les infrastructures des Maisons de Justice :

- **MJ d'Arlon :**
 - Extension, aménagement et mise en conformité de la rue Sesselich, n°59 ;
 - Déménagement de la MJ prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2018 ;
- **MJ de Bruxelles :**
 - Déménagement de la MJ effectué en février 2016 ;
- **AGAJ et CSE :**
 - Aménagement et mise en conformité ;
 - Déménagement de la MJ dans le courant du 2^e semestre 2017 ;
- **MJ de Charleroi :**
 - Néant ;
- **MJ de Dinant :**
 - Déménagement de la MJ dans le courant du 1^e semestre 2017 ;
- **MJ de Huy :**
 - Installation d'un contrôle d'accès et travaux de sécurisation ;
- **MJ de Liège :**
 - Néant ;
- **MJ de Marche-en-Famenne :**
 - Honoraires BE pour extension et rénovation – décomptes ;
 - Déménagement dans le courant du 1^e semestre 2019 ;
- **MJ de Mons :**
 - Déménagement de la MJ effectué en septembre 2016 ;
- **MJ de Namur :**
 - Déménagement de la MJ dans le courant du 2^e semestre 2017 ;
- **MJ de Neufchâteau :**
 - Aménagement et mise en conformité ;
 - Déménagement de la MJ dans le courant du 1^e semestre 2016 ;
- **MJ de Nivelles :**
 - Déménagement de la MJ effectué en février 2016 ;
- **MJ de Tournai :**
 - Néant ;
- **MJ de Verviers :**
 - Néant ;
- **Divers :**
 - Néant ;

Pour les infrastructures du Sport :

- **Centre sportif d'Arlon :**
 - Abords : clôture partielle du site ;
 - Piscine : rénovation des plages ;
 - Extension de l'abri d'athlétisme et construction d'un car-port ;
- **Centre sportif de Bourg Saint-Maurice :**
 - Néant ;
- **Centre de conseil du sport de Hainaut Est :**
 - Néant ;
- **Centre sportif de Charleroi (Loverval) :**
 - Ferme : construction d'un abri, rénovation des ailes D, B et A – décomptes ;
 - Hall de sports : protection solaire de la verrière du hall omnisports ;
 - Hall de sports : construction du hall de sports en annexe au hall omnisports ;
- **Centre sportif de Chiny :**
 - Travaux d'enlèvement et d'encapsulation de l'asbeste ;
 - Reconstruction d'un abri pour kayaks ;
 - Remplacement des clôtures des terrains de tennis ;
 - Château : compartimentage, placement d'un exutoire et rehaussement des garde-corps dans la cage d'escalier ;
- **Centre sportif d'Engreux :**
 - Bâtiment principal : remplacement des châssis par un mur rideau / système façade en aluminium ;
 - Bâtiment principal - Mezzanine : remplacement de garde-corps ;
- **Centre sportif de Froidchappelle :**
 - Installation d'une nouvelle station essence ;
 - Extension du restaurant et aménagement d'un self-service ;
- **Centre sportif de Liège :**
 - Rénovation du stade d'athlétisme / terrain de football et de l'abri d'athlétisme / football ;
- **Centre de conseil du sport de Liège et Centre sportif de Liège (Angleur) :**
 - Installation de panneaux de BB suspendus ;
- **Centre sportif de Louvain-la-Neuve :**
 - **Complexe sportif "le Blocry" :**
 - Néant ;
 - **Piscines :**
 - Honoraires études pour le rénovation des piscines – quote-part FWB ;
 - **ICSHN :**
 - Conception et la réalisation de l'ICSHN – Tranches n°4 et 5 ;
 - **Hôtel Adeps :**
 - Rénovation des toitures ;
- **Centre de conseil du sport de Hainaut Ouest :**
 - Néant ;
- **Centre sportif de Mons :**
 - Démolition du RTG Cofely ;
 - Aménagement de 2 terrains extérieurs de tennis en Greenset ;
 - Honoraires BE pour la restructuration du site – tranche n°1 ;

- **Centre de conseil du sport de Namur :**
 - Nettoyage et ravalement de façade ;
 - Relighting des bureaux et des dégagements ;
- **Centre sportif de Namur (Jambes) :**
 - Bâtiment principal : amélioration de la sécurité ;
 - Remplacement du système de chauffage ;
 - Bâtiment principal : rénovation de la toiture du hall de sports – décomptes ;
 - Terrain de tennis et padle : rénovation de 2 terrains de tennis et aménagement de 2 terrains de padle ;
 - Conception et réalisation des projets de patinoire – quote-part FWB ;
- **Centre sportif de Neufchâteau :**
 - Maison de fonction - Aménagement et mise en conformité ;
- **Centre sportif de Peronnes :**
 - Construction du complexe d'accueil – décomptes ;
- **Centre sportif de Seneffe :**
 - Néant ;
- **Centre sportif de Spa :**
 - Hall de sports Adeps : Remplacement du revêtement de sol ;
 - Travaux de remplacement des tribunes – quote-part FW-B non subsidié ;
 - Travaux de rénovation de la façade – quote-part FW-B non subsidié ;
 - Travaux d'aménagement du parking – quote-part FW-B non subsidié ;
 - Château : restauration de l'escalier d'honneur – suppléments ;
 - Mise en conformité du Centre d'hébergement, construction du Bâtiment d'accueil et mise en conformité du Château, rénovation et mise en conformité de la Frainette, désamiantage et démolition du RTG restaurant / vestiaires, aménagements des espaces extérieurs – décomptes ;
 - Bâtiment d'hébergement : Rénovation de la toiture et des châssis des fenêtres ;
 - Honoraires pour la restructuration du site – décomptes ;
- **Piste de Ski de Vielsam :**
 - Fouritures de matériel destiné aux remontes pente ;
 - Honoraires IDELUX Projets Publics pour le projet de déploiement d'activités ;
- **Centre Adeps de prêt de matériel sportif de Villers-le-Bouillet :**
 - Conception et réalisation du Centres ADEPS de Prêt de Matériel Sportif ;
- **Centre sportif de Bruxelles (Anderlecht) :**
 - Néant ;
- **Centre sportif de Bruxelles (Auderghem) :**
 - Bâtiment C et Orangerie : Rénovation des toitures – décomptes ;
 - Bâtiment C : Rénovation du sol de la salle H3 ;
 - Bâtiments C & D : Rénovation de la chaufferie et de la sous-station ;
 - Bâtiment D : Remplacement des vitrages type vélux de l'hébergement ;
 - Orangerie : Aménagement des bureaux de la Fédération de Hockey – décomptes ;
 - Terrains de hockey : Acquisition de 2 tours vidéo – décomptes ;
 - Piste d'athlétisme : Rénovation et installation d'éclairages – supplément pour aménagement d'un terrain de hockey ;
- **Centre de conseil du sport de (Forest) :**
 - Néant ;
- **Centre sportif de Bruxelles (Woluwé) :**
 - Hall de sport (H3) : Installation d'un rideau de séparation – quote-part FWB ;
 - Ancien bâtiment : Rénovation de la toiture de la veranda du restaurant "Le Mounier" – quote-part FWB ;
 - Hall de sport (H1) : Remplacement de l'éclairage – quote-part FWB ;
 - Nouveau bâtiment : Travaux légionellose – quote-part FWB ;
 - Nouveau bâtiment : Réalisation de 2 passerelles de sécurité – quote-part FWB.